

Département de la Meurthe-et-Moselle
Communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois

COMMUNE DE HUDIVILLER

Plan Local d'Urbanisme

7.3-1 Couloirs de bruit

Prescription de l'élaboration du PLU	DCM	14/10/2014
Arrêt du projet de PLU	DCM	
Enquête publique	AM	
Approbation de la révision générale du PLU	DCM	

DOCUMENT POUR ARRET

Date de référence : mars 2017



Classement des infrastructures de transports terrestres affectées par le bruit

Article 13 de la loi n°92.1444 du 13 décembre 1992
relative à la lutte contre le bruit

Prescriptions d'isolement acoustique

Arrêté interministériel du 23 juillet 2013, modifiant l'arrêté du 30 mai 1996

Acte d'institution du Classement

Arrêté préfectoral n°2014-DDT/OBS-01 du 27 février 2014, relatif au classement sonore des **infrastructures routières de transports terrestres** (réseau des routes départementales) et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du Département de la Moselle.

Infrastructures de transport terrestres classées

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
RD 400	DOMBASLE-SUR-MEURTHE HUDIVILLER	de la RD 116 à la RN 4	3 hors agglo	100 m
			4 en agglo	30 m
RN 4	ANTHELUPT HUDIVILLER LUNEVILLE VITRIMONT	de la RD 400 à la RD 914 nord	3	100 m
RN 333	ANTHELUPT HERIMENIL HUDIVILLER LUNEVILLE MONCEL-LES-LUNEVILLE REHAINVILLER VITRIMONT	de l'A 33 à l'échangeur avec la RN 59	1	300 m
A 33	CHAVIGNY DOMBASLE-SUR-MEURTHE FLEVILLE-DEVANT-NANCY HOUEMONT HUDIVILLER LAXOU LUDRES LUPCOURT MANONCOURT-EN-VERMOIS	de l'A 31 à la RN 333	1	300 m

	MAXEVILLE ROSIERES- AUX-SALINES SAINT- NICOLAS-DE- PORT VANDOEUVRE- LES-NANCY VILLE-EN- VERMOIS VILLERS-LES- NANCY			
--	---	--	--	--

Lieux de consultation de l'arrêté

- Mairie
- Préfecture
- Sous-préfecture
- DDT Moselle